



ÉDITION 2019

# L'OBSERVATOIRE DE L'AGRICULTURE DU PAYS DE LORIENT

Contacts :

Hélène BOUTELOUP  
02 97 12 06 48

Directeur de la publication : Philippe LEBLANCHE  
**ISSN 2118-1632**



## INTRODUCTION

Le pays de Lorient porte une ambition forte en matière de développement et de valorisation de l'activité et des espaces agricoles. Cette ambition trouve sa traduction tant dans le SCoT du pays de Lorient que dans la Charte de l'Agriculture et de l'Alimentation du pays de Lorient.

D'une part, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) comporte des orientations fortes en matière de sécurisation du foncier agricole, notamment par le biais de l'identification et la délimitation d'espaces agricoles protégés dans les espaces soumis à une pression urbaine intense, en prévoyant une très forte réduction de la consommation d'espace, et en localisant au mieux les capacités de développement urbain. Par ailleurs, il organise le développement du territoire pour une meilleure valorisation de la Trame Verte et Bleue au sein de laquelle l'agriculture trouve toute sa place.

D'autre part, la Charte de l'Agriculture et de l'Alimentation du pays de Lorient constitue le "pacte" local et multi-partenarial destiné à préserver et valoriser l'agriculture locale et ses productions. La Charte confirme avec force la volonté partagée de préserver une agriculture forte depuis 2000, avec une composante spatiale volontariste (foncier), une dimension d'attractivité et de durabilité du territoire, et une vision économique dans le domaine de l'emploi et de l'alimentation, dans le cadre notamment du Projet Alimentaire Territorial de Lorient Agglomération, labellisé Programme National d'Alimentation (PNA) par le Ministère de l'agriculture et l'Ademe en 2017.

L'observatoire de l'agriculture fait partie intégrante de la Charte de l'Agriculture et de l'Alimentation. Par ailleurs, l'évaluation tous les 6 ans de la mise en œuvre du SCoT implique également une observation régulière de la place de l'agriculture sur le territoire. À ce titre, AudéLor a été missionnée pour observer et évaluer la consommation annuelle d'espace par l'urbanisation et en particulier la consommation des terres agricoles.

Cet observatoire a été élaboré en partenariat par AudéLor et la Chambre d'agriculture à la demande de Lorient Agglomération. Afin de l'enrichir et de partager les objectifs et

modalités de l'observation, l'observatoire est piloté par un comité rassemblant la Chambre d'agriculture, Lorient Agglomération, la Communauté de Communes de Blavet Bellevue Océan, la SAFER Bretagne, le Conseil de Développement du pays de Lorient.

Les données traitées par AudéLor et la Chambre d'agriculture ont été fournies par la Chambre d'agriculture, la MSA (Mutuelle Sociale Agricole), la FRAB (Fédération Régionale d'Agriculture Biologique) et les services fiscaux. L'ensemble de fiches ici proposées rassemble des indicateurs définis dans le cadre du premier observatoire de l'agriculture réalisé en 2013, complétés de nouveaux indicateurs déterminés par le comité de pilotage en 2018. L'objectif est de faire le point sur les dynamiques agricoles observées depuis 2013, ainsi que sur le contexte local au sein du Morbihan et de la Bretagne.

Cet observatoire 2019 porte sur 30 communes constituant le territoire du SCoT du pays de Lorient, qui réunit Lorient Agglomération et la Communauté de Communes de Blavet Bellevue Océan. Le prochain observatoire sera étendu au périmètre de Quimperlé Communauté (16 communes), qui s'inscrit désormais dans le nouveau pays de Lorient.

Nous avons la conviction que la filière agricole est une chance pour notre territoire, de par sa place dans notre économie mais aussi pour les valeurs écologiques et paysagères qu'elle confère à ce territoire et ses habitants, et bien entendu pour la diversité, la qualité et l'accessibilité de notre alimentation.

L'observatoire est aussi là pour nous rappeler régulièrement la valeur de l'agriculture et des espaces agricoles, mais aussi pour nous permettre de fonder nos analyses et actions communes sur des indicateurs objectifs et partagés.

**Jean-Marc Le Clanche et Tristan Douard**



L'agriculture  
du pays  
de Lorient

**1 100 emplois  
agricoles en  
2017 soit 1,3%  
des actifs**

**537  
entreprises  
agricoles  
en 2017**

**2 963 salariés  
de l'industrie  
agro-alimentaire  
en 2017**

**32 880 ha  
de Surface  
Agricole Utile  
en 2017 soit 38 %**

## LE TERRITOIRE

Pays de Lorient

- Lorient Agglomération
- Communautés de Communes  
de Blavet Bellevue Océan

Source : AudéLor



# L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

## 93 FERMES ENGAGÉES EN BIO EN 2017

SOIT 12,3% DES FERMES DU TERRITOIRE

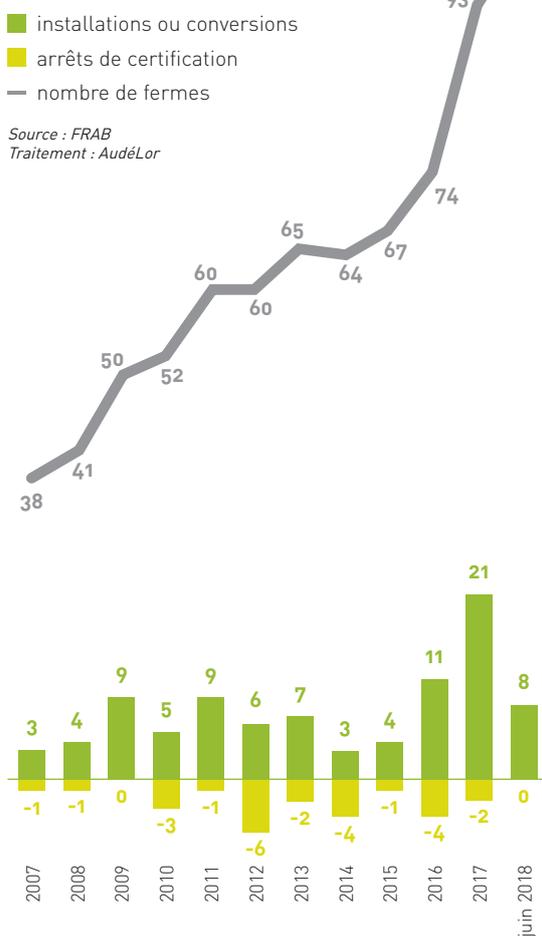
**En 2017, le bio représente 12,3% des fermes du territoire, ce qui en fait le premier pays breton en nombre d'exploitations bio.** La part d'exploitations bio est plus faible sur le département et la région, avec respectivement 8,5% et 8,2% des fermes en 2017.

Cela s'explique en partie par une plus forte proportion d'exploitations agricoles

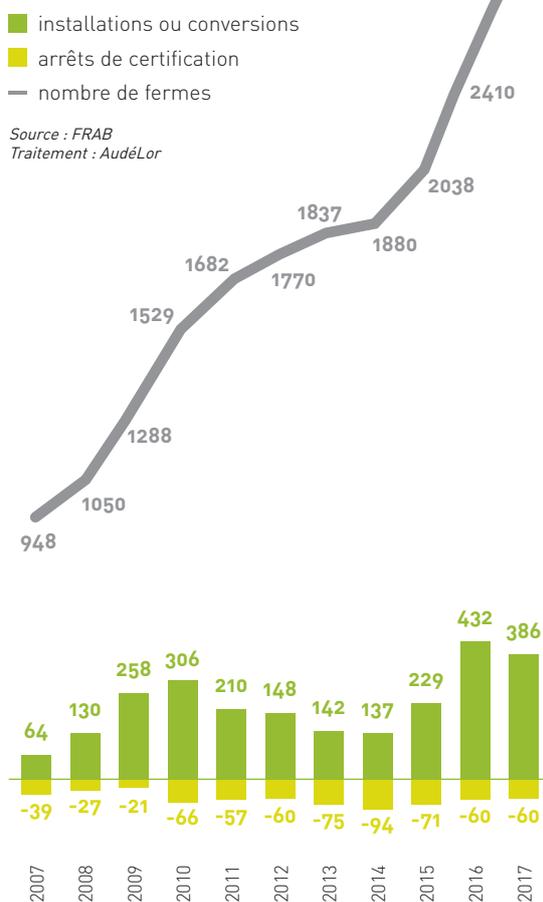
sur le département et la région que sur notre territoire.

Les tendances observées pour 2018 montrent cependant une accélération de la dynamique bio sur la région, puisqu'elle accueille désormais plus de 3000 fermes bio, soit 11,5% des exploitations bretonnes.

Les fermes bio sur le pays de Lorient



Les fermes bio en Bretagne



Sur le pays de Lorient mais également sur les autres territoires, la dynamique des exploitations bio est en constante augmentation, avec une accélération de ce rythme depuis 2015. Les ralentissements observés en 2012 et 2014 sur le pays sont dus à des arrêts de certification supérieurs aux installations.

Deux pics d'installations sont perceptibles quel que soit le territoire observé : entre 2009 et 2011 et à partir de 2015, où la courbe des exploitations bio s'accélère nettement. En dix ans, le nombre de fermes bio a été multiplié par 2,5 sur le territoire.

L'observatoire régional de l'agriculture biologique a analysé les arrêts de certification bio en Bretagne. En 2016, les "déconversions" ne représentent qu'1 arrêt sur 10, tandis que les retraites et arrêts anticipés totalisent 7 arrêts sur 10 en 2016.

Ces derniers s'expliquent par une nouvelle opportunité professionnelle pour 35% des cas, à 21% pour des problèmes de santé et à 14% par des problèmes économiques. La majorité des terres libérées sont retournées à l'agriculture bio, pour des installations (56%) et des

agrandissements (11%), 29% des terres n'étaient pas encore reprises ou n'avaient plus d'usage agricole et seulement 4% sont passées en non bio.

En 2017, les trois quarts des exploitant•e•s en bio ont répondu à l'enquête de la FRAB sur notre territoire : l'emploi salarié en bio de ces exploitations représentait 147 UTH.

À l'échelle régionale, les salarié•e•s embauchés à temps plein dans les exploitations bio ont été estimés à 1450 en 2016, soit 30% de la main d'œuvre salariée au sein de l'ensemble des exploitations bretonnes.

À l'échelle nationale, l'emploi en bio a été estimé à 2,4 UTH par exploitation bio (source INRA, Agence bio, FRAB) et 1.5 en non bio, mais cela varie beaucoup selon la production ou le circuit de commercialisation.

Ainsi, quelle que soit la pratique, **une ferme en maraîchage ou un élevage hors-sol emploiera en moyenne plus de salarié•e•s qu'un élevage laitier** et les exploitations commercialisant une partie de leur production en circuit court emploient plus de personnes.

#### POINT MÉTHODOLOGIQUE

Les chiffres de l'observatoire de l'agriculture biologique de Bretagne de la FRAB sont issus des remontées d'informations des organismes de certification d'agriculture biologique au niveau national. LA FRAB consolide ensuite ces données par différents moyens, dont des enquêtes. Le nombre d'exploitations agricoles du territoire est issu du RGA de 2010, afin de conserver la cohérence avec les fiches de la FRAB, mais également pour pouvoir se comparer avec d'autres territoires. L'analyse par commune n'a pas été réalisée, car le seuil statistique de confidentialité (moins de 3 exploitations par commune) engendre une perte d'informations importante à ce jour, avec 7 communes soumises au secret statistique sur 22 communes comprenant au moins une exploitation en bio.

# L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

## 2680 HECTARES EN BIO

SOIT 8% DE LA SAU DU PAYS DE LORIENT EN 2017

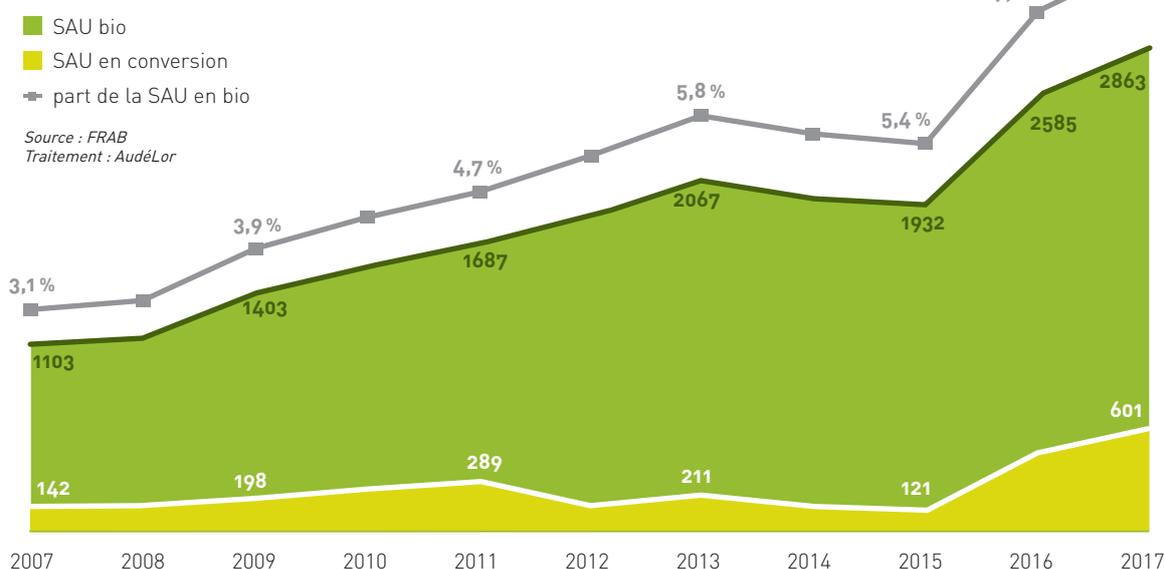
Les surfaces engagées en bio représentent 2860 ha en 2017, dont 20% en conversion. **Entre 2007 et 2017, la SAU s'accroît en moyenne de 10% par an sur le territoire, avec un doublement de la SAU bio en moins de dix ans**, même si l'on observe des baisses de SAU en 2014 et en 2015. Cela est principalement dû au décalage entre les nouvelles fermes bio et les cessations : le nombre d'hectares affecté peut être très différent, selon le type d'activité principale des exploitations agricoles en bio concernées.

**Malgré sa première position en part d'exploitations bio, le pays de Lorient est en 7<sup>ème</sup> position des pays bretons concernant les surfaces consacrées au bio**, avec une part de SAU bio supérieure à la moyenne régionale (6,7%).

Cela s'explique notamment par le fait que quasiment **un tiers des exploitations bio ont pour activité dominante le maraîchage**, soit des superficies généralement faibles : cette activité représente **4% des surfaces consacrées au bio**, pour quasi-ment une ferme bio sur 3.

Le plan bio national a fixé un objectif de 15% de la SAU en bio en 2022, ce qui représente sur notre territoire 5350 ha. Cela induirait un quasi doublement des surfaces en 5 ans, soit une augmentation de 13% en moyenne par an soit 500 nouveaux hectares par an consacrés au bio (installation, conversion ou agrandissement).

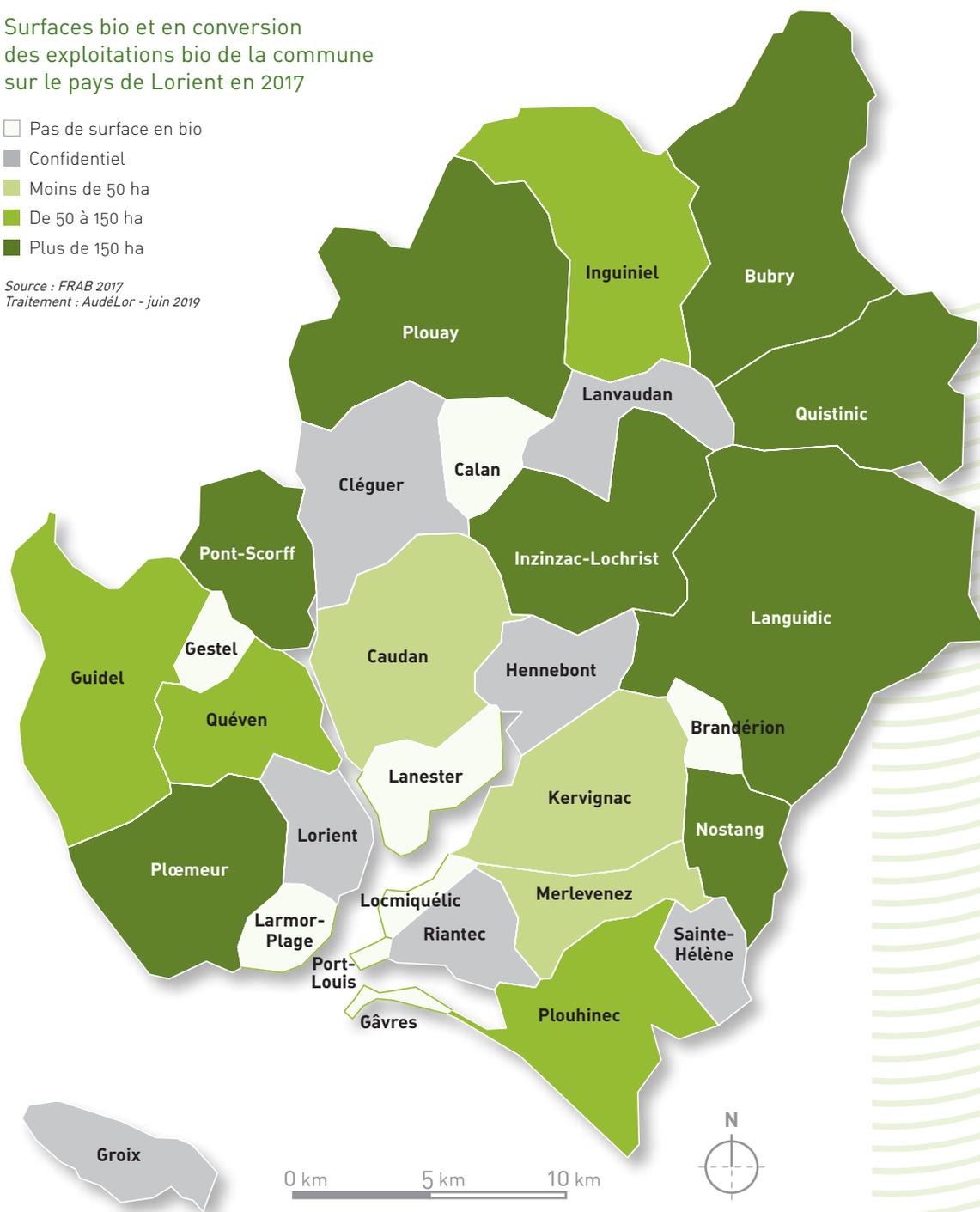
La SAU bio du pays de Lorient



Surfaces bio et en conversion  
des exploitations bio de la commune  
sur le pays de Lorient en 2017

- Pas de surface en bio
- Confidentiel
- Moins de 50 ha
- De 50 à 150 ha
- Plus de 150 ha

Source : FRAB 2017  
Traitement : AudéLor - juin 2019



## L'agriculture bio en Bretagne en 2017

8,2% des fermes - 6,7% SAU

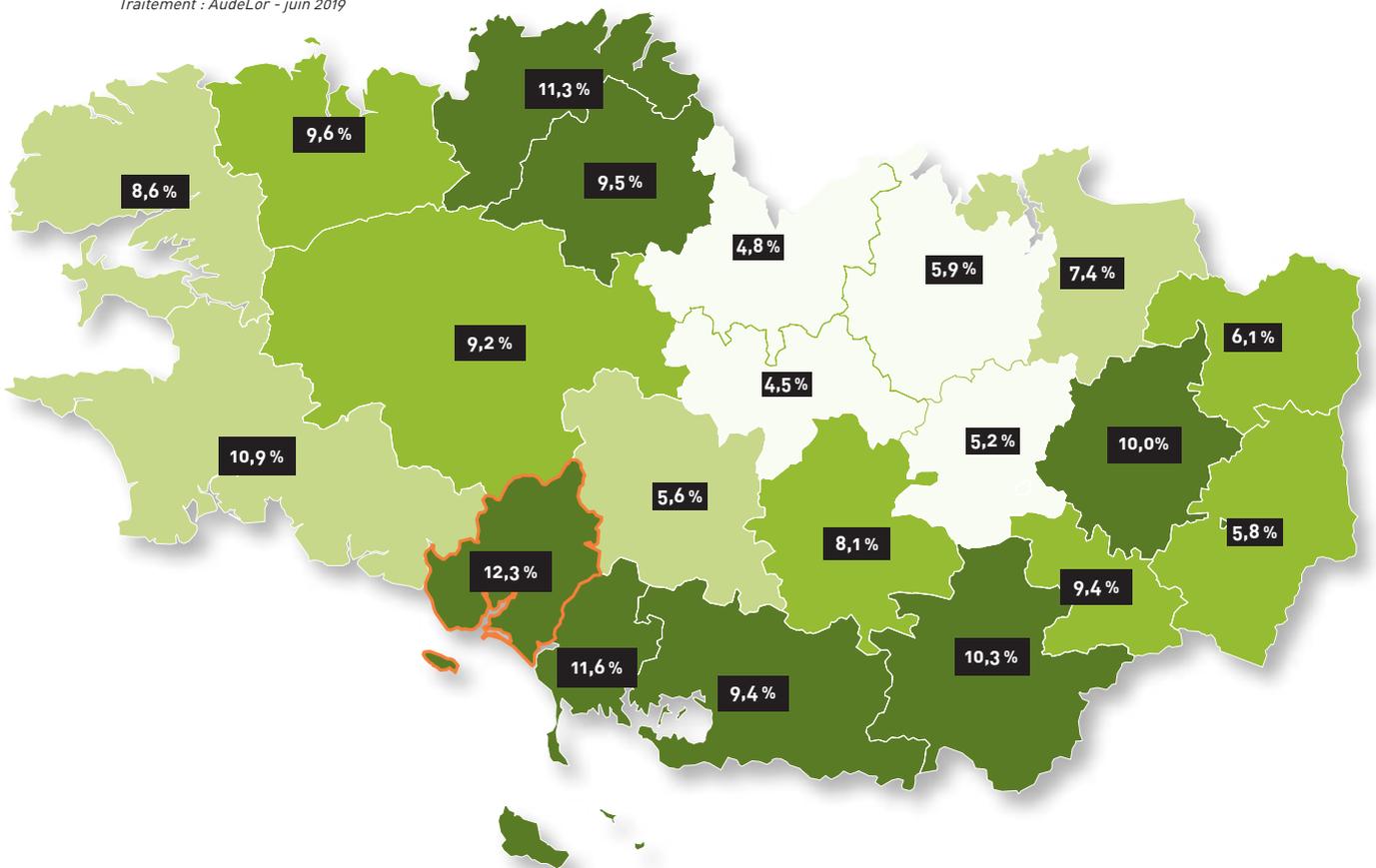
Part de la SAU bio

- Moins de 4 %
- 4 % à 6 %
- 6 % à 8 %
- Plus de 8 %

Part des fermes bio

- 10 %
- 5 %

Source : FRAB 2017, RGA 2010  
Traitement : AudéLor - juin 2019



### POINT MÉTHODOLOGIQUE

Les chiffres de l'observatoire de l'agriculture biologique de Bretagne de la FRAB sont issus des remontées d'informations des organismes de certification d'agriculture biologique au niveau national. LA FRAB consolide ensuite ces données par différents moyens, dont des enquêtes.

# L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

## 31% DES FERMES BIO EN MARAÎCHAGE EN 2017

**L'orientation maraîchère du pays de Lorient est plus forte que sur la région ou le département** : 31% des fermes bio contre 24% en Bretagne et seulement 21% sur le Morbihan. Tandis que la production laitière, activité dominante sur notre territoire, concerne 20% des exploitations bio contre 28% en Bretagne et 29% sur le département.

**Le nombre de fermes bio en maraîchage n'a pas évolué entre 2006 et 2010, pour ensuite augmenter jusqu'en 2017.**

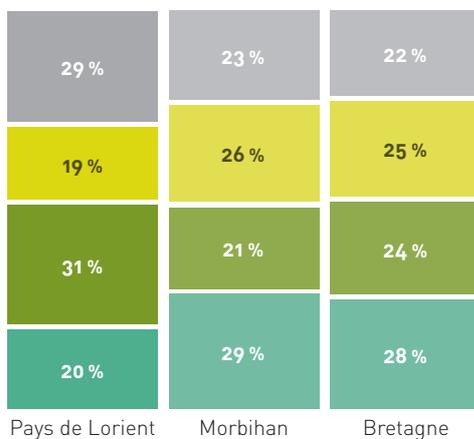
La part des exploitations bio en production laitière sur le pays de Lorient a varié au fil des années, avec une baisse entre 2006 et 2010, puis une stagnation jusqu'en 2015. Elle est ensuite revenue à un niveau similaire à celui de 2006.

Cependant, **le nombre de fermes bio en production laitière dominante est en augmentation constante**, avec un doublement du nombre de structures entre 2010 et 2017.

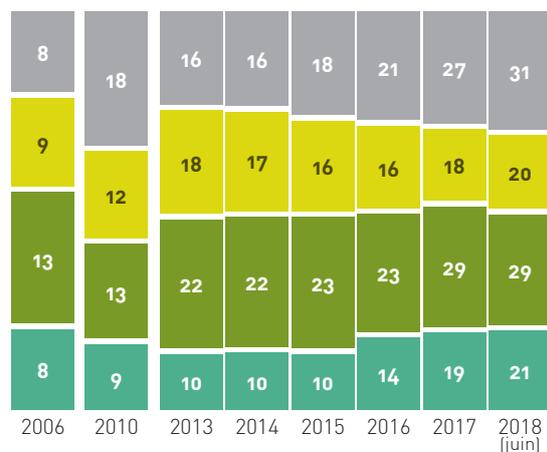
Le nombre des autres élevages bio a doublé entre 2006 et 2017, et se répartit à parts égales entre les bovins viande, les volailles et les ovins-caprins. Cependant, leur part a baissé, de façon mécanique par le jeu de l'augmentation plus forte au sein des autres productions.

Les autres productions regroupent principalement la production de fruits (11), les grandes cultures (9), mais aussi, dans une moindre mesure, les plantes à parfum, aromatiques et médicinales ou PPAM (3) et les cultures fourragères (1).

Répartition des exploitations bio par production



Évolution de la répartition des exploitations bio par production



■ Légumes ■ Bovin Lait ■ Autres élevages ■ Autres productions

Source : FRAB - Traitement : AudéLor

### POINT MÉTHODOLOGIQUE

Les chiffres de l'observatoire de l'agriculture biologique de Bretagne de la FRAB sont issus des remontées d'informations des organismes de certification d'agriculture biologique au niveau national. LA FRAB consolide ensuite ces données par différents moyens, dont des enquêtes. Les chiffres 2018 sont des estimations au 01/06/2018.

# L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

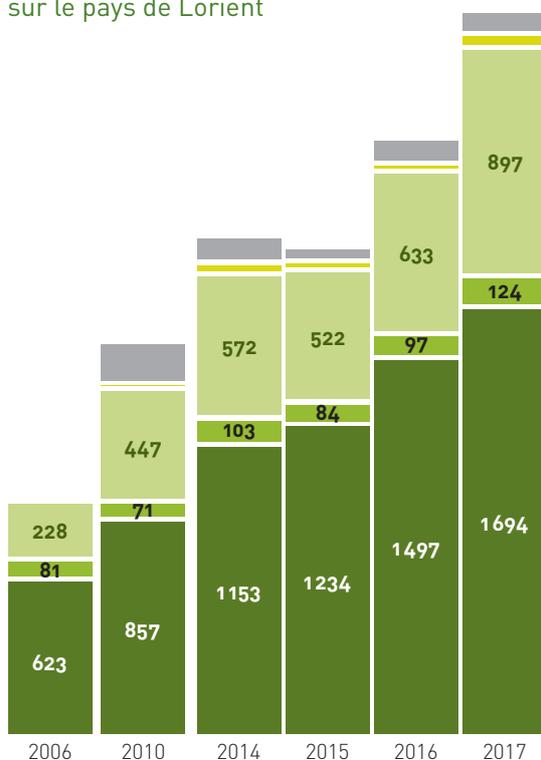
## 60% DE LA SAU BIO CONSACRÉE AUX HERBAGES EN 2017

Les surfaces consacrées au bio augmentent depuis 2006, notamment en herbages fourrages ainsi qu'en grandes cultures.

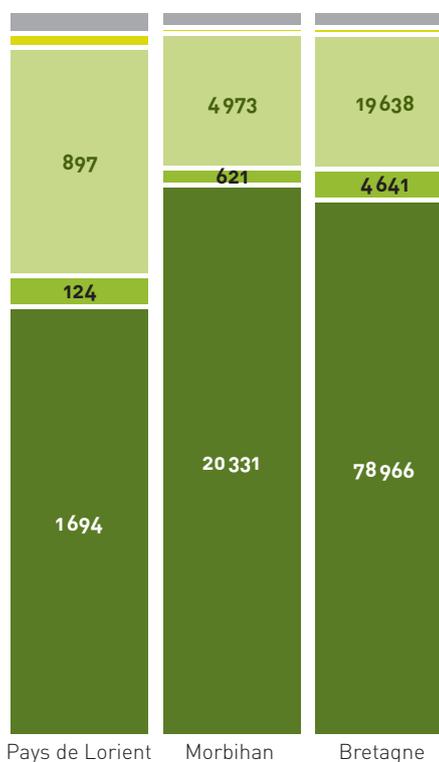
On peut voir qu'en 2017, la SAU bio est consacrée à 90% aux herbages fourrages et aux grandes cultures, alors que seulement 4% des surfaces sont consacrées au maraîchage qui représente pourtant 1/3 des fermes bio du territoire.

On constate que les surfaces en herbages fourrages représentent une part moins importante que sur les autres territoires, ce qui s'explique par une part plus faible d'exploitations bio en bovin lait sur le pays de Lorient, mais également par une part plus importante de grandes cultures.

Évolution de la SAU en hectares selon la production sur le pays de Lorient



Répartition de la SAU en hectares en 2017



■ Herbages fourrages ■ Légumes frais ■ Grandes cultures ■ Arboriculture et fruits ■ Autres

Source : FRAB - Traitement : AudéLor

### POINT MÉTHODOLOGIQUE

Les chiffres de l'observatoire de l'agriculture biologique de Bretagne de la FRAB sont issus des remontées d'informations des organismes de certification d'agriculture biologique au niveau national. LA FRAB consolide ensuite ces données par différents moyens, dont des enquêtes.

# L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

## DES NOUVELLES FERMES

## EN MARAÎCHAGE ET BOVIN LAIT

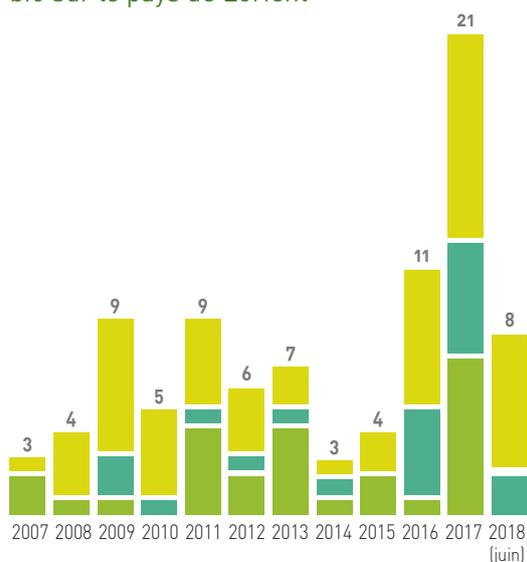
**Le rythme d'implantation des nouvelles fermes (création ou conversion) en agriculture bio a fortement augmenté à partir de 2015 sur le pays de Lorient**, comme sur la plupart des territoires bretons. Ces installations sont principalement portées par les activités de maraîchage, de manière historique et par la production laitière, qui a pris de l'ampleur ces dernières années. Cela s'explique notamment par la crise du lait en 2016, qui a induit des conversions plus nombreuses vers le bio. Cette forte dynamique en systèmes laitiers s'observe de manière générale en Bretagne, depuis 2016, tandis que l'installation en maraîchage est plus constante.

Il faut noter l'installation de deux élevages de porcs bio au premier semestre 2018 sur Bubry et Quistinic, cette production n'étant jusque-là pas représentée sur le territoire.

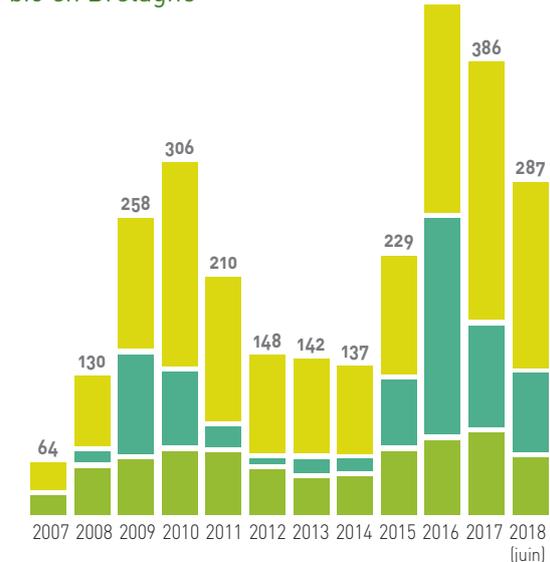
**Une nouvelle ferme bio sur quatre s'est engagée en bovin lait, tandis qu'une sur cinq s'est tournée vers le maraîchage.**

Les dynamiques sont différentes selon les productions : 90% des nouvelles exploitations bio en bovin lait sont des conversions (ou 75% des grandes cultures), tandis que cela ne représente que 40% des nouvelles fermes en maraîchage ou 25% des élevages de volailles.

Activités des nouvelles fermes bio sur le pays de Lorient



Activités des nouvelles fermes bio en Bretagne



■ Légumes ■ Bovin Lait ■ Autres

Source : FRAB - Traitement : AudéLor

L'observatoire de l'agriculture biologique de Bretagne (FRAB) a réalisé une enquête auprès des installations en bio au 1<sup>er</sup> semestre 2018 (60% de réponses). **Il en ressort qu'une conversion est en général plus tardive qu'une installation, avec une classe des 50-59 ans majoritaire, contre 30-39 ans pour une installation.** Les nouvelles exploitations bio s'installent en moyenne avec 35 ha et emploient 1,7 UTH en 2018.

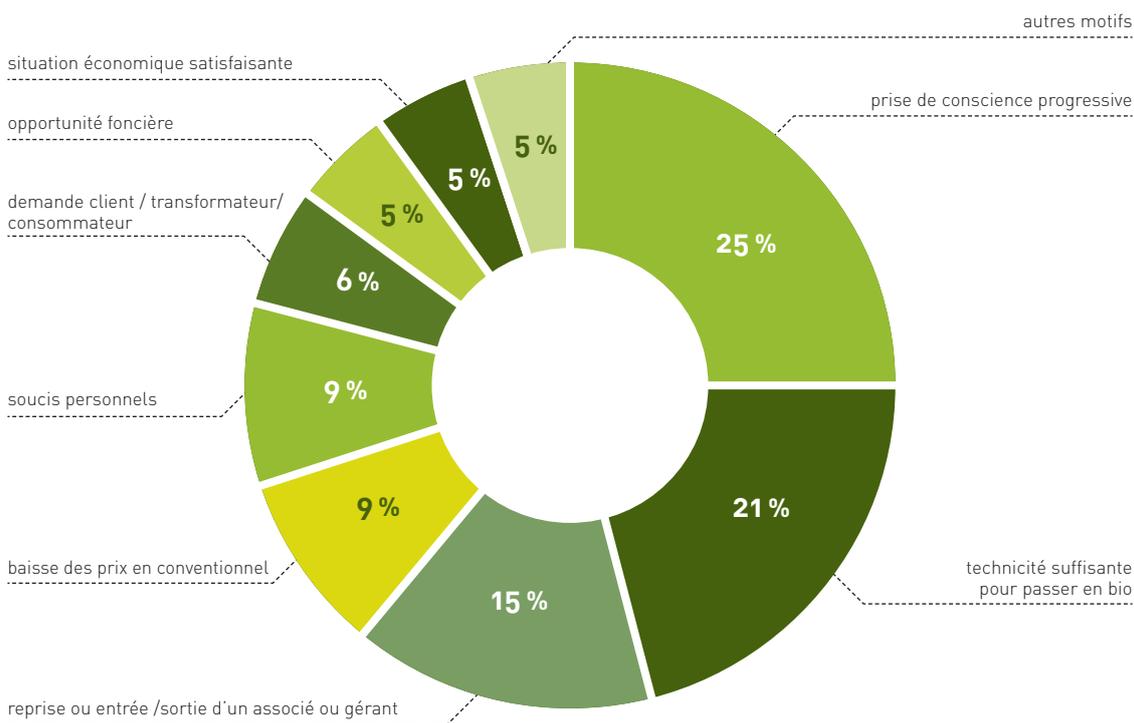
La conversion provient en général d'une démarche progressive, ce qui explique l'âge plus tardif, accompagnée de compétences

techniques suffisantes : les converti•e•s sont déjà dans une démarche de changement de leurs pratiques et évoquent le souhait de "préserver leur santé, celle des consommateurs et l'environnement", mais également de "mieux valoriser leurs produits".

La SAU des fermes converties est plus importante en moyenne (53 ha) que sur les créations d'exploitations bio et les circuits longs sont plus présents (72 %), du fait de l'importance des filières lait et grandes cultures, historiquement organisées en circuits longs.

### Motifs déclencheurs des converti•e•s en Bretagne fin juin 2018

Source : enquête FRAB 2018  
Traitement : AudéLor

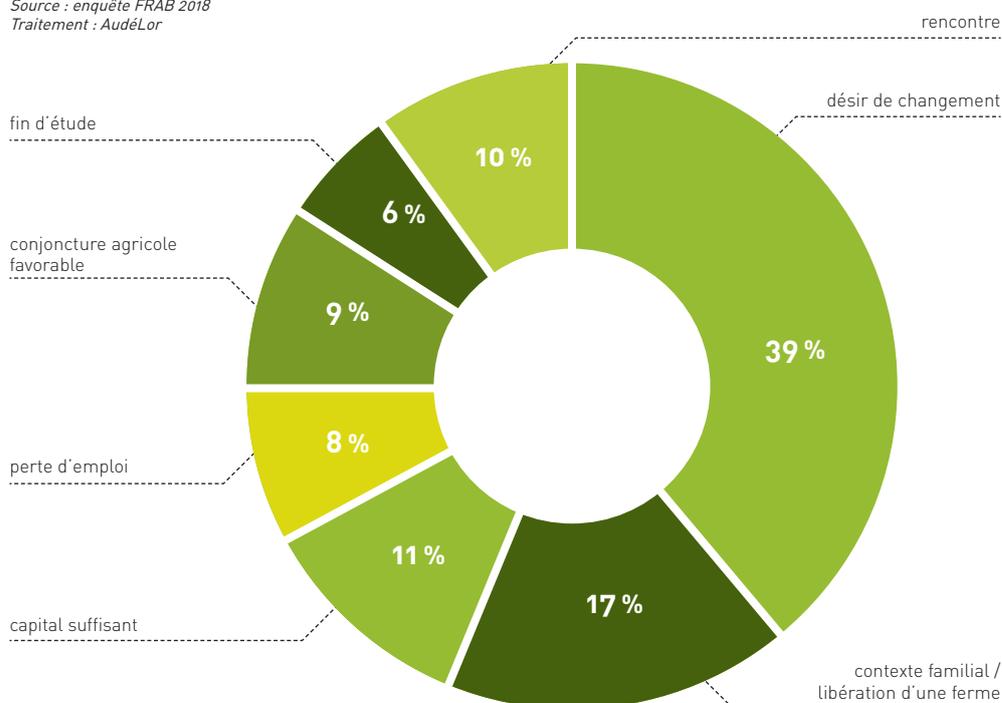


Ce sont généralement le désir de changement (être proche de la nature, métier manuel, être son propre chef•fe) ainsi que la libération d'une structure et le contexte familial qui déclenchent l'installation en bio.

Les installations se répartissent selon les différentes filières, avec une prédominance de maraîchage. Pour les installations, les productions sont vendues à 69% en circuits courts, avec un débouché principal en vente directe, suivi par les marchés et la vente aux artisans/restaurateurs.

### Motifs déclencheurs des installé•e•s en Bretagne fin juin 2018

Source : enquête FRAB 2018  
 Traitement : AudéLor



#### POINT MÉTHODOLOGIQUE

Les chiffres de l'observatoire de l'agriculture biologique de Bretagne de la FRAB sont issus des remontées d'informations des organismes de certification d'agriculture biologique au niveau national. LA FRAB consolide ensuite ces données par différents moyens, dont des enquêtes. Les chiffres 2018 sont des estimations au 01/06/2018. Les installations ne sont pas distinguées des conversions ici.

# LA CONSOMMATION LOCALE

## UNE PRODUCTION AGRICOLE EXCÉDENTAIRE

ENVIRON 30% DES EXPLOITATIONS EN CIRCUIT COURT RÉGULIER

**Sur le pays de Lorient, 155 exploitations agricoles vendent en circuit court**, partiellement ou non, ce qui représente environ 3 exploitations sur 10.

Entre 2013 et 2017, 31 installations aidées sur le pays de Lorient vendent régulièrement en circuit court, soit plus de la moitié des installations aidées ces cinq dernières années.

De plus, la FRAB réalise des enquêtes sur les circuits de commercialisation : en 2017, 56 exploitations bio sur les 71 ayant répondu à l'enquête vendent en circuit court, partiellement ou non, tandis que 31 vendent en circuit long, partiellement ou non.



Enfin, la chambre d'agriculture a estimé la part d'auto-consommation potentielle localement pour le lait, la viande de porc et les légumes : la production est excédentaire, tout particulièrement en ce qui concerne la viande de porc et les légumes, où le potentiel de consommation locale ne

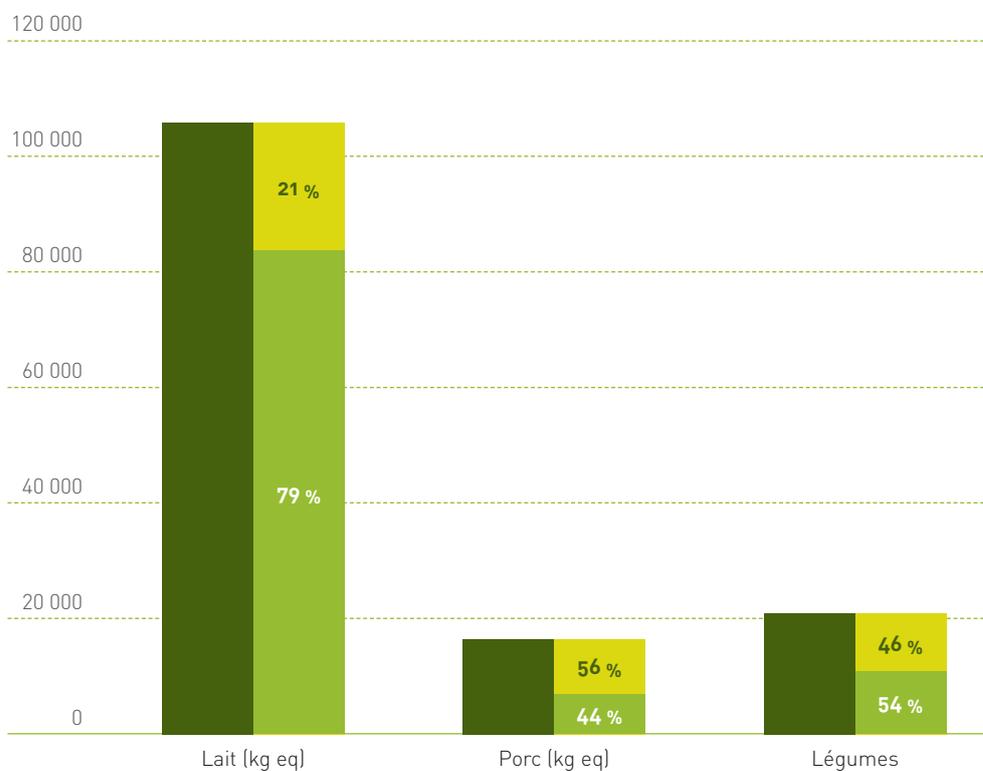
concerne que la moitié de la production locale. Cet excédent concerne l'ensemble de la Bretagne.

En ce qui concerne le lait, si tous les habitants consommaient uniquement en local, cela représenterait 79 % de la production de notre territoire.

### Potentiel de consommation locale

- Estimation du volume de production locale
- Part auto consommable localement
- Part consommable à l'extérieur

Source : Chambre d'Agriculture  
Traitement : AudéLor



#### POINT MÉTHODOLOGIQUE

Les données sur le potentiel de consommation locale estimé sont issues des plaquettes de la Chambre d'Agriculture par EPCI en 2017. Les données sur l'agriculture biologique sont issues d'une enquête de la FRAB (taux de réponse de 76% en 2017).



**AudéLor**  
DÉVELOPPEUR DE TERRITOIRE

12 avenue de la perrière  
56324 Lorient cedex  
02 97 12 06 40

[www.audelor.com](http://www.audelor.com)



LICENCE OUVERTE  
OPEN LICENCE

Pour télécharger  
les communications  
d'AudéLor : [www.audelor.com](http://www.audelor.com)

